

SUJET 8

FICHE CANDIDAT

CAS BARDOUIN

Situation professionnelle

Vous êtes collaborateur de l'agence Martin.

Vous recevez la visite de Monsieur et Madame Bardouin âgés de 62 et 60 ans.

Vous les assurez pour leur voiture Twingo de 1998.

Vous les assurez également pour leur complémentaire santé à 200 %.

Le couple souhaite faire le point sur ses contrats.

- Annexes : 1. Forfait 8 000 km
2. Complément santé
2bis Tarif complémentaire santé
3. Documentation G.A.V.

NB : la réussite de l'entretien n'est pas liée à l'accord du client.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :

Session
2004

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **04-1744**

Coefficient:

Folio
1/5

Forfait 8 000 km une assurance auto économique pour les petits rouleurs

VOS QUESTIONS

Si je dépasse le seuil de 8000 km par an, suis-je quand même assuré ?

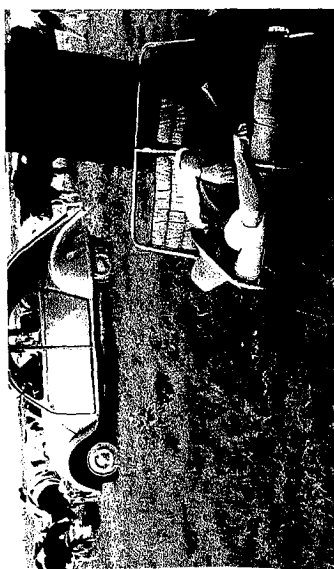
Bien entendu, vous restez assuré. Au-delà de 8000 km, vous devez simplement informer votre interlocuteur AXA du dépassement de votre forfait afin qu'il procède à la mise à jour de votre contrat dans une formule kilométrage illimité. Vous ne pourrez donc plus bénéficier du tarif du Forfait 8000 km.

Si je paie moins cher, vais-je quand même bénéficier d'une bonne protection ?

Ouel que soit l'usage que vous réservez à votre véhicule (dans le cadre de vos déplacements privés ou pour vous rendre sur votre lieu de travail), le Forfait 8000 km vous offre de solides garanties. Pour les découvrir en détail, consultez le tableau ci-contre.

Combien coûte le Forfait 8000 km ?

Vous pouvez économiser jusqu'à 30%* sur votre assurance auto. Pour connaître le tarif exact applicable à votre véhicule, prenez contact avec votre interlocuteur AXA.



■ Une assurance auto à tarif très attractif, tenant compte des

kilomètres que vous parcourez : si vous roulez moins de 8000 km par an, vous pouvez économiser jusqu'à 30%* sur votre assurance auto.

■ Un ensemble de garanties essentielles pour vous*

vos passagers et votre voiture : vous bénéficiez d'un tarif adapté et d'une protection au quotidien.

■ Des modalités de souscription et de suivi souples et simplifiées :

- une simple déclaration du kilométrage à la souscription,
- pas de passage annuel du véhicule dans un centre de contrôle agréé.

* Sous réserve de l'attribution de votre dossier par l'assureur. L'économie de 30% correspond à la différence appliquée entre le tarif du contrat AXA Forfait 8000 km et celui du contrat AXA Formule Référence Kilométrage Illimité.

** Selon l'option choisie.

ANNEXE 1

Le tarif est réduit...
mais pas les garanties.

FORMULE 1	OPTIONS
Responsabilité Civile Défense Recours Protection Juridique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bris de glaces ■ Sécurité du conducteur ■ Assistance accident ■ Es panne 0 km ■ Assistance accident 0 km ■ Panne 50 km

FORMULE 2	OPTIONS
Les garanties de la Formule 1 Bris de glaces Événements climatiques Catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité du conducteur ■ Assistance accident ■ Es panne 0 km ■ Assistance accident 0 km ■ Panne 50 km

FORMULE 3	OPTIONS
Les garanties de la Formule 2 Domages sans accident Vol Vandalisme Vandale (jeu 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité du conducteur ■ Assistance accident ■ Es panne 0 km ■ Assistance accident 0 km ■ Panne 50 km

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : N°8

Durée :

Session
2004

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE
N° sujet : 04-1744

Coefficient :

Folio
2 / 5

Une maladie, un accident, occasionnent bien sûr des frais médicaux, mais ils peuvent aussi perturber votre vie quotidienne. C'est dans ces moments-là que l'on apprécie les SERVICES D'ASSISTANCE.

Bouquet de Santé vous offre des services d'Assistance, fonction de l'option choisie.

- 1 Service Allo Santé.**
C'est votre téléphone santé. Vous y recevrez des conseils spécialisés, des informations médicales pour la vie quotidienne ou pour préparer un voyage.
- 2 En cas de maladie ou d'accident.**
Nous vous aidons dans la recherche de personnel médical (médecin, infirmière...), d'une aide ménagère, d'une place en milieu hospitalier. Nous organisons votre transport depuis votre domicile à un centre hospitalier et votre retour à domicile.
- 3 En cas d'hospitalisation.**
Nous recherchons une aide ménagère pour se rendre à votre domicile pendant votre hospitalisation ou votre convalescence ainsi qu'une aide familiale pour garder vos enfants de moins de 16 ans. Nous prenons en charge les frais nécessaires par ces prestations ainsi que ceux générés par la location d'un téléviseur ou d'un téléphone pour les hospitalisations supérieures à trois jours.
- 4 En cas de maternité*.**
Pendant l'hospitalisation, nous recherchons et prenons en charge les frais nécessaires par la présence d'une aide familiale pour garder vos enfants de moins de 16 ans ou d'une aide ménagère à votre retour à domicile.
- 5 Votre enfant est malade*.**
Pour des raisons de santé, votre enfant de moins de 16 ans est immobilisé. Dès le 6^e jour d'immobilisation, nous recherchons et prenons en charge la présence une aide familiale à domicile ainsi qu'un service "Ecole continue" si la maladie ou l'accident entraîne une absence scolaire supérieure à 10 jours.

* Pour les options supérieures au ticket modérateur.

Nos Formules de garanties	Ticket (2) Modérateur	125 % (1)	150 % (1)	200 % (1)	Frais Réels (1)	Surcomplémentaire (3)
HORS HOSPITALISATION						
Tous actes sauf :	TM	125 %	150 %	200 %	Frais réels	50 %
• Pharmacie	TM	100 %	100 %	100 %	100 %	-
• Actes en K	TM	125 %	150 %	200 %	200 %	50 %
• Optique :						
- y compris lentilles remboursées par la SS	TM	81 € par an	128 € par an	192 € par an	240 € par an	128 € par an
- y compris lunettes jetables ou non et chirurgie correctrice de la myopie remboursées ou non par la SS						
• Dentaire						
- Soins	TM	125 %	150 %	200 %	Frais réels	50 %
- Prothèses	TM	160 € par an	240 € par an	638 € par an	avec maxi	avec maxi
- Orthodontie	TM	160 € par an	240 € par an	638 € par an	de 798 € par an	de 319 € par an
• Cures thermales	TM	125 %	150 %	200 %	160 € par an	50 %
• Autres prothèses (auditives, orthopédiques)	TM	125 %	150 %	200 %	200 %	50 %
• Vaccin anti-grippal	garanti	garanti	garanti	garanti	garanti	garanti
HOSPITALISATION (y compris maternité)						
Frais de séjour :	Frais réels	125 %	150 %	200 %	Frais réels	50 %
• en établissement conventionné	TM	125 %	150 %	200 %	200 %	50 %
• en établissement non conventionné						
Autres frais d'hospitalisation	TM	125 %	150 %	200 %	200 %	50 %
y compris honoraires, transport...	TM	125 %	150 %	200 %	200 %	50 %
Frais d'hospitalisation à domicile	garanti	garanti	garanti	garanti	garanti	non garantie
Forfait hospitalier	32 € par jour	36 € par jour	36 € par jour	40 € par jour	48 € par jour	17 € par jour
Chambre particulière		8 € par jour	10,5 € par jour	13,5 € par jour	13,5 € par jour	non garantie
Lit d'accompagnement (enfant - de 12 ans)		81 €	160 €	240 €	319 €	160 €
Forfait Maternité						
Assistance	Services 1, 2, 3	1, 2, 3, 4, 5	1, 2, 3, 4, 5	1, 2, 3, 4, 5	Services 1, 2, 3, 4, 5	Services 1, 2, 3, 4, 5
Votre cotisation mensuelle TTC pour						
Monsieur						
Madame						
Enfant(s)						
+ Options						
TOTAL						

Optique, dentaire, cures thermales : plafonds par année d'assurance et par personne.

(1) Nos pourcentages s'appliquent toujours au tarif de convention (TC) ; tarif appliqué par les régimes obligatoires pour calculer le remboursement des honoraires et soins dispensés par les praticiens, auxiliaires médicaux et établissements hospitaliers ayant adhéré à la convention nationale. Ils incluent les remboursements des régimes obligatoires.

(2) Le ticket modérateur (TM) : différence entre le tarif déterminé par votre régime obligatoire et le remboursement effectué par celui-ci.

(3) Ce remboursement s'ajoute à celui du régime obligatoire plus à celui de votre complémentaire santé.

ANNEXE 2 bis

TARIF COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

TM : 80 € / an

125 % : 100 € / an

150 % : 125 € / an

200 % : 150 € / an

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : **N°8**

Durée :

Session
2004

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **04-1744**

Coefficient:

Folio
4/5

ANNEXE 3

DOCUMENTATION G.A.V.

Souvent méconnus ou négligés par la plupart d'entre nous, les dommages corporels consécutifs aux accidents domestiques (chute, brûlure...), liés aux loisirs (sport, voyage...), subis lors d'une catastrophe naturelle (tempête, avalanche, tremblement de terre...) ou technologiques (effondrement d'un magasin, intoxication alimentaire...) entraînent toujours un bouleversement de l'équilibre familial. Au delà des souffrances physiques, l'accident constitue une épreuve morale pour l'ensemble de la famille qui doit le plus souvent faire face à de **graves difficultés économiques et parfois à des besoins spécifiques**.

La Sécurité Sociale ainsi que les couvertures santé complémentaires prennent en charge **pour partie** les dépenses de santé ; mais **les préjudices financiers et les frais** liés à la modification des conditions de vie après un accident ne sont pas couverts 8 fois sur 10.

“C'est pour vous aider à faire face dans chacune de ces situations que CONTIN Assurances vous propose CONTIN Perspective”.

Un contrat :

- ☒ qui prend en charge l'indemnisation en capital des préjudices économique et physique, subis par chaque membre de votre famille, vous protégeant ainsi des conséquences financières de l'accident ;
- ☒ au titre duquel, nous nous engageons à vous indemniser rapidement selon une procédure d'expertise simplifiée.

Des services d'assistance pour vous soutenir dans ces moments difficiles :

- ☒ Conseils destinés à faciliter vos démarches administratives,
- ☒ Assistance au logement (recherche d'une maison d'accueil, adaptation du domicile, déménagement),
- ☒ Assistance morale ou psychologique,
- ☒ Recherche de personnel et organisation de service,
- ☒ Ecole à domicile,
- ☒ Télé-assistance.

Un tarif unique quelle que soit la composition de la famille.

Aucune sélection médicale à l'entrée.

Des facilités de paiement par prélèvement automatique mensuel.

Les “Plus” de CONTIN Perspective :

Dès la souscription, vous bénéficiez des services d'assistance liés à la vie quotidienne de la famille (infos vie privée, assistance en cas d'hospitalisation imprévue supérieure à 3 jours) et nous vous offrons la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

Prise en charge des conséquences financières de l'accident jusqu'à 1 million d'euros par personne.

CONTIN Perspective

s'adapte à votre budget et se décline en trois options :

- Taux d'invalidité permanente à partir duquel vous êtes garanti
- Indemnités journalières en cas d'hospitalisation pour les parents (par pers.)
- Durée de réglemment maximum
- Frais d'appareillage orthopédique et prothèses à concurrence de
- Participation aux frais de réparation et chirurgie esthétique à concurrence de
- Décès simultané des parents
- Assistance
- Cotisation mensuelle TTC**

	Eco	Standard	Confort
Taux d'invalidité permanente à partir duquel vous êtes garanti	30 %		10 %
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation pour les parents (par pers.)	-	7,6 €	15,2 €
Durée de réglemment maximum	-	Jusqu'à 100 jours	
Frais d'appareillage orthopédique et prothèses à concurrence de	-	4.574 € par assuré*	
Participation aux frais de réparation et chirurgie esthétique à concurrence de	-	4.574 € par assuré*	
Décès simultané des parents	-	30.490 €	
Assistance	-	Service	
Cotisation mensuelle TTC**	13,50 €	15,15 €	20,60 €

* dans la limite des frais engagés et après intervention du régime obligatoire.

** les droits d'adhésion sont de 10 € à la souscription.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : **N°8**

Durée : Session
2004

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **04-1744**

Coefficient: Folio
5 / 5